MAIRIE DE **CALMONT** REPUBLIQUE FRA

Liberté – Egalité – Fra

Envoyé en préfecture le 02/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018 Affiché le 02/02/38

ID: 031-213101009-20180129-2018 01 06-DE

(Haute-Garonne)

20 05.61.08.10.16 曷 05.61.08.49.36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réf.: 2018-01-06

Objet : Projet de révision du SCOT du Pays Lauragais

Date de convocation: 23 janvier 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 29 JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET,** Maire, pour la session.

Présents: ARNOLD Marie-Pierre - BALARD René - CASENAVE Daniel - DAGAS Valérie -ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine - FERRE Laurent - GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe - MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre - MOULIN François - MUNOZ Robert -PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

Excusés: BIANCOTTO Benoît

Monsieur GUIBERT François a été élu secrétaire.

M. Le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais a engagé une modification du Schéma de Cohérence Territorial.

Conformément au code de l'urbanisme, la commune de CALMONT est amenée à donner son avis en tant que commune du territoire et Personne Publique Associée.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer,

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Président, à l'unanimité

Vu le projet de modification du SCOT, arrêté par délibération n° 61/2017 du PETR Lauragais

Emet un avis favorable au projet de révision du SCOT du PETR Lauragais

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Elus 19 Présents 18 Votants 18 Exclus 0

Pour gopie certifiée conforme,

Le M

Christian PORTET